



# ETABLIR LA PAIE ET LES COTISATIONS SOCIALES

## PUBLIC

Responsables ou gestionnaires de paie soucieux (ses) de se perfectionner, de mettre à jour leurs connaissances ou d'acquérir quelques explications ou perspectives supplémentaires sur leur mission opérationnelle  
Participants du cycle GRH désireux d'appréhender de manière complète les métiers des services Ressources Humaines

## OBJECTIFS

Etre à jour des dispositions réglementaires et légales (taux, bases, exonérations)  
Intégrer les changements successifs de la réglementation  
Les déclarations obligatoires et périodiques  
Veille réglementaire sociale

## DEROULEMENT PEDAGOGIQUE

Etudes de cas et mises en situation  
Réflexions et échanges d'expériences  
Exposés – débats

## PROGRAMME DU STAGE

### Le contenu du bulletin de salaire

Quelles identifications et quelles rubriques : obligatoires, facultatives ou interdites ?  
nouvelles réglementations  
nouvelle présentation du bulletin de paye

### La progression : du salaire de base vers la rémunération totale brute

Mesurer le temps de travail pour payer le salaire horaire mensualisé  
Les suppléments au salaire de base : les primes ou indemnités de sujétions, exceptionnelles, de vacances, de fin d'année, le 13ème mois, etc.  
Les avantages en nature, les remboursements de frais réels sur justificatifs ou forfaitaires

### La prise en compte des absences en paie

Congés payés, maladie (le maintien de salaire, la nouvelle jurisprudence de la cour de cassation pour moins payer le salarié en maladie qu'au travail) ...

### Les particularités dues aux types de contrat

C.D.I., salariés à temps partiel, C.D.D., C.N.E.

### Les cotisations sociales et taxes parafiscales

Les opérations du brut total vers le net à payer : quelles charges ? Comment les calculer ? URSSAF ou MSA, ASSEDIC, Caisses de Retraite Complémentaire, ...

Calculer les cotisations selon les bases, tranches et taux en vigueur ; plafonds mensuels et annuels ; les règles de neutralisation, les régularisations annuelles ou progressives, les « proratisations »

Les exonérations de charges patronales : réduction Fillon, contrats aidés et de mesures pour l'emploi

Les droits des employeurs face à l'URSSAF renforcés

La Déclaration Sociale Nominative

Le prélèvement à la source (2019)

**DURÉE** : 3 jours **PRIX** : 1 050 € nets de taxe